

Association LE VENT TOURNE SUR JOUHET

Compte rendu de l'assemblée générale tenue le mardi 12 novembre 2024 à Rillé.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Bilan de l'année écoulée, rapport moral ;
3. Actions futures ;
4. Bilan financier ;
5. Election du conseil d'administration de l'association ;
6. Montant de la cotisation pour l'année en cours ;
7. Questions diverses

1. L'ordre du jour est approuvé et il n'y a pas de questions diverses

2. Bilan de l'année écoulée :

Les actions menées cette année sont les suivantes :

- le président a participé à une journée d'information juridique des associations anti-éoliennes
- l'association a organisé en collaboration avec l'association Anima'Jouhet une journée de la biodiversité à destination des habitants de Jouhet et des communes environnantes afin de les sensibiliser à l'existence de milieux naturels à protéger proches de chez eux.
- l'association a été présente à la « permanence publique d'information » organisée par la société Energie-Team le 2 octobre.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3. Actions futures :

Pour 2025 : nous continuons de renforcer nos liens avec les sympathisants des communes environnantes en particulier Pindray et Haims qui n'ont pas d'association de défense.

Un tract est en préparation pour maintenir la vigilance des habitants envers les projets qui peuvent se développer sans faire de bruit.

Vu le succès de notre journée biodiversité, nous organiserons une nouvelle journée le samedi 31 mai 2025.

4. Bilan financier

Cette année, il n'y a pas eu d'appel à cotisation, seulement des paiements spontanés

En caisse lors de la dernière AG : 132 €

Recettes en 2024 : 4 cotisations : 20 €

Dépenses (participation à la journée juridique) : 30 €

En caisse au 12 novembre 2024 : 122 €

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

5. Election du conseil d'administration de l'association

Le bureau est désormais constitué de Jean-Luc Duquesne, président, Jean-Eudes Arlot, secrétaire et Nathalie Pailler, trésorière.

6. Le montant de la cotisation pour l'année en cours reste fixé à 5 € (cotisation de soutien, à partir de 10 €)

7. Questions diverses

Pas de questions diverses